



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PREFECTURE

Rennes, le

15 MAI 2014

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

Bureau de l'administration générale
et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine

En application de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2014, une enquête publique portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine est ouverte du mardi 10 juin au samedi 19 juillet 2014 inclus pour une durée de 40 jours.

Ce schéma est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent, une unité hydrographique. Le SAGE définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locales afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

Cette enquête concerne 527 communes réparties sur les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine situés dans la Région Bretagne et de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Mayenne situés dans la Région des Pays de la Loire :

COTES d'ARMOR : ALLINEUC, LE BODEO, LE CAMBOUT, LA CHEZE, COETLOGON, COLLINEE, CORLAY, LA FERRIERE, GAUSSON, GOMENE, GRACE-UZEL, LA HARMOYE, LE HAUT-CORLAY, HEMONSTOIR, HENON, L'HERMITAGE-LORGE, ILLIFAUT, LANFAINS, LANGAST, LANRELAS, LAURENAN, LOSCOUET-SUR-MEU, LOUDEAC, MERDRIGNAC, MERILLAC, MERLEAC, LA MOTTE, PLEMET, PLEMY, PLESSALA, PLOEUC-SUR-LIE, PLOUGUENAST, PLUMAUGAT, PLUMIEUX, LA PRENESSAYE, LE QUILLIO, SAINT-BARNABE, SAINT-BRANDAN, SAINT-CARADEC, SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE, SAINT-GILLES-DU-MENE, SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE, SAINT-GOUENO, SAINT-GUEN, SAINT-HERVE, SAINT-JACUT-DU-MENE, SAINT-LAUNEUC, SAINT-MARTIN-DES-PRES, SAINT-MAUDAN, SAINT-MAYEUX, SAINT-THELO, SAINT-VRAN, TREBRY, TREDANIEL, TREMOREL, TREVE, UZEL.

MORBIHAN : ALLAIRE, AMBON, ARZAL, AUGAN, BEGANNE, BEIGNON, BERRIC, BIGNAN, BILLIERS, BILLIO, BOHAL, BREHAN, BRIGNAC, BULEON, CADEN, CAMOEL, CAMPENEAC, CARENTOIR, CARO, LA CHAPELLE-CARO, LA CHAPELLE-GACELINE, COLPO, CONCORET, COURNON, LE COURS, CREDIN, CROIXANVEC, LA CROIX-HELLEAN, CRUGUEL, DAMGAN, ELVEN, EVRIGUET, FEREL, LES FORGES, LES FOUGERETS, LA GACILLY, GLENAC, GOURHEL, LA GREE-SAINT-LAURENT, GUEGON, GUEHENNO, GUeltas, GUER, LE GUERNO, GUILLAC, GUILLIERS, HELLEAN, LE HEZO, JOSSELIN, LANOUEE, LANTILLAC, LARRE, LAUZACH, LIMERZEL, LIZIO, LOCQUeltas, LOYAT, MALANSAC, MALESTROIT, MARZAN, MAURON, MENEAC, MISSIRIAC, MOHON, MOLAC, MONTENEUF, MONTERBLANC, MONTERREIN, MONTERTELOT, MOREAC, MOUSTOIR-AC, MUZILLAC, NEANT-SUR-YVEL, NIVILLAC, NOYAL-MUZILLAC, PEAULE, PEILLAC, PENESTIN, PLAUDREN, PLEUCADEUC, PLEUGRIFFET, PLOERMEL, PLUHERLIN, PLUMELEC, PORCARO, QUELNEUC, QUESTEMBERG, QUILY, RADENAC, REGUINY, REMINIAC, RIEUX, LA ROCHE-BERNARD, ROCHEFORT-ENTERRE, LE ROC-SAINT-ANDRE, ROHAN, RUFFIAC, SAINT-ABRAHAM, SAINT-ALLOUESTRE, SAINT-ARMEL, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, SAINT-CONGARD, SAINT-DOLAY, SAINT-GONNERY, SAINT-GORGON, SAINT-GRAVE, SAINT-GUYOMARD, SAINT-JACUT-LES-PINS, SAINT-JEAN-BREVELAY, SAINT-JEAN-LA-POTERIE, SAINT-LAURENT-SUR-OUST, SAINT-LERY, SAINT-MALO-DE-BEIGNON, SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES, SAINT-MARCEL, SAINT-MARTIN, SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE, SAINT-NOLFF, SAINT-PERREUX, SAINT-SERVANT, SAINT-VINCENT-SUR-OUST, SARZEAU, SERENT, SULNIAC, SURZUR, TAUPONT, THEHILLAC, LE TOUR-DU-PARC, TREAL, TREDION, TREFFLEAN, TREHORENTEUC, LA TRINITE-PORHOET, LA TRINITE-SURZUR, LA VRAIE-CROIX.

ILLE-et-VILAINE : ACIGNE, AMANLIS, ANDOUILLE-NEUVILLE, ARBRISSEL, ARGENTRE-DU-PLESSIS, AUBIGNE, AVAILLES-SUR-SEICHE, BAIN-DE-BRETAGNE, BAINS-SUR-OUST, BAIS, BALAZE, BAULON, BEDEE, BETTON, BLERUAIS, BOISGERVILLY, BOISTRUDAN, LA BOSSE-DE-BRETAGNE, LA BOUEXIERE, BOURGBARRE, BOURG-DES-COMPTES, BOVEL, BREAL-SOUS-MONTFORT, BREAL-SOUS-VITRE, BRECE, BRETEIL, BRIE, BRIELLES, BRUC-SUR-AFF, LES BRULAIS, BRUZ, CAMPTEL, CARDROC, CESSON-SEVIGNE, CHAMPEAUX, CHANCE, CHANTELOUP, CHANTEPIE, LA CHAPELLE1-BOUEXIC, LA CHAPELLE-CHAUSSEE, LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ, LA CHAPELLE-DU-LOU, LA CHAPELLE-ERBREE, LA CHAPELLE-DE-BRAIN, LA CHAPELLE-THOUARULT, CHARTRES-DE-BRETAGNE, CHASNE-SUR-ILLET, CHATEAUBOURG, CHATEAUGIRON, CHATILLON-EN-VENDELAIS,

CHAVAGNE, CHELUN, CHEVAIGNE, CINTRE, CLAYES, COESMES, COMBLESSAC, COMBOURG, COMBOURTILLE, CORNILLE, CORPS-NUDS, LA COUYERE, CREVIN, LE CROUAIS, DINGE, DOMAGNE, DOMALAIN, LA DOMINELAIS, DOMLOUP, DOMPIERRE-DU-CHEMIN, DOURDAIN, DROUGES, EANCE, ERBREE, ERCE-EN-LAMEE, ERCE-PRES-LIFFRE, ESSE, ETRELLES, FEINS, FORGES-LA-FORET, GAEL, GAHARD, GENNES-SUR-SEICHE, GEVEZE, GOSNE, GOVEN, GRAND-FOUGERAY, LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, GUICHEN, GUIGNEN, GUIPEL, GUIPRY, HEDE, L'HERMITAGE, IFFENDIC, IRODOUER, JANZE, LAILLE, LALLEU, LANDAVRAN, LANGAN, LANGON, LANGOUET, LANRIGAN, LASSY, LIEURON, LIFFRE, LIVRE-SUR-CHANGEON, LOHEAC, LE LOU-DU-LAC, LOUTEHEL, LOUVIGNE-DE-BAIS, LUITRE, MARCILLE-RAOUL, MARCILLE-ROBERT, MARPIRE, MARTIGNE-FERCHAUD, MAURE-DE-BRETAGNE, MAXENT, MECE, MEDREAC, MELESSE, MERNEL, MESSAC, LA MEZIERE, MEZIERES-SUR-COUESNON, MINAC-SOUS-BECHEREL, MONDEVERT, MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, MONTAUTOUR, MONTERFIL, MONTFORT-SUR-MEU, MONTGERMONT, MONTREUIL-DES-LANDES, MONTREUIL-LE-GAST, MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, MONTREUIL-SUR-ILLE, MORDELLES, MOUAZE, MOULINS, MOUSSE, MOUTIERS, MUEL, LA NOE-BLANCHE, LA NOUAYE, NOUVOITOU, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE, NOYAL-SUR-VILAINE, ORGERES, OSSE, PACE, PAIMPONT, PANCE, PARCE, PARTHENAY-DE-BRETAGNE, LE PERTRE, LE PETIT-FOUGERAY, PIPRIAC, PIRE-SUR-SEICHE, PLECHATTEL, PLELAN-LE-GRAND, PLEUMELEUC, POCE-LES-BOIS, POLIGNE, PRINCE, QUEDILLAC, RANNEE, REDON, RENAC, RENNES, RETIERS, LE RHEU, ROMILLE, SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE, SAINT-ARMELE, SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS, SAINTE-COLOMBE, SAINT-DIDIER, SAINT-ERBLON, SAINT-GANTON, SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, SAINT-GILLES, SAINT-GONDRAN, SAINT-GONLAY, SAINT-GREGOIRE, SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, SAINT-JUST, SAINT-LEGER-DES-PRES, SAINT-MALO-DE-PHILY, SAINT-MALON-SUR-MEL, SAINTE-MARIE, SAINT-MAUGAN, SAINT-MEDARD-SUR-ILLE, SAINT-MEEN-LE-GRAND, SAINT-M'HERVE, SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE, SAINT-PERAN, SAINT-REMY-DU-PLAIN, SAINT-SEGLIN, SAINT-SENOUX, SAINT-SULPICE-LA-FORET, SAINT-SULPICE-DES-LANDES, SAINT-SYMPHORIEN, SAINT-THURIAL, SAINT-UNIAO, SAULNIERES, LE SEL-DE-BRETAGNE, LA SELLE-GUERCHAISE, SENS-DE-BRETAGNE, SERVON-SUR-VILAINE, SIXT-SUR-AFF, TAILLIS, TALENSAC, TEILLAY, LE THEIL-DE-BRETAGNE, THORIGNE-FOUILLARD, THOURIE, TORCE, TREFFENDEL, TRESBOEUF, VAL-D'IZE, VERGEAL, LE VERGER, VERN-SUR-SEICHE, VEZIN-LE-COQUET, VIEUX-VY-SUR-COUESNON, VIGNOC, VISSAICHE, VITRE, PONT-PEAN

LOIRE ATLANTIQUE : ABBARETZ, ASSERAC, AVESSAC, BLAIN, BOUVRON, LA CHAPELLE-GLAIN, CHATEAUBRIANT, CONQUEREUIL, Derval, ERBRAY, FAY-DE-BRETAGNE, FEGREAC, FERCE, LE GAVRE, GRAND-AUVERNE, GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES, GUEMENE-PENFAO, GUENROUET, GUERANDE, HERBIGNAC, HERIC, ISSE, JANS, JOUE-SUR-ERDRE, JUIGNE-DES-MOUTIERS, LOUISFERT, LUSANGER, MALVILLE, MARSAC-SUR-DON, MASSERAC, LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE, MESQUER, MISSILLAC, MOISDON-LA-RIVIERE, MOUAIS, NORT-SUR-ERDRE, NOTRE-DAME-DES-LANDES, NOYAL-SUR-BRUTZ, NOZAY, PETIT-AUVERNE, PIERRIC, LE PIN, PIRIAC-SUR-MER, PLESSE, PUCEUL, QUILLY, RIAILLE, ROUGE, RUFFIGNE, SAFFRE, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX, SAINT-GILDAS-DES-BOIS, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, SAINT-LYPHARD, SAINT-MOLF, SAINT-NICOLAS-DE-REDON, SAINT-SULPICE-DES-LANDES, SAINT-VINCENT-DES-LANDES, SAVENAY, SEVERAC, SION-LES-MINES, SOUDAN, SOULVACHE, TREFFIEUX, TREILLIERES, LA TURBALLE, VAY, VIGNEUX-DE-BRETAGNE, VILLEPOT, VRITZ, LA CHEVALLERAI, LA GRIGONNAIS

MAINE-et-LOIRE : CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZE-HENRY, POUANCE, SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX

MAYENNE : BEAULIEU-SUR-LOUDON, LE BOURGNEUF-LA-FORET, BOURGON, CONGRIER, LA CROIXILLE, CUILLE, FONTAINE-COUVERTE, GASTINES, LA GRAVELLE, JUVIGNE, LAUNAY-VILLIERS, MERAL, LA ROUAUDIERE, SAINT-AIGNAN-SUR-ROE, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, SAINT-ERBLON, SAINT-HILAIRE-DU-MAINE, SAINT-PIERRE-DES-LANDES, SAINT-PIERRE-LA-COUR, SAINT-POIX, SENONNES

Le dossier comporte notamment une évaluation environnementale.

Par ordonnance en date du 9 décembre 2013, le président du Tribunal administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête composée de :

- Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU, docteur vétérinaire, présidente de la commission, M. Henri DERNIER, ingénieur de l'équipement en retraite, M. Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, en tant que membres titulaires.
- Mme Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement en tant que membre suppléant

En cas d'empêchement de Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU, la présidence de la commission sera assurée par M. Henri DERNIER.

L'enquête sera ouverte en mairie de Redon, siège de l'enquête (18, place Saint-Sauveur CS 80254 - 35601 Redon Cedex) où le public pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture et présenter ses observations les consignant directement sur le registre ouvert à cet effet.

Dans les mêmes conditions, un dossier et un registre seront tenus à la disposition du public dans les mairies de La Guerche-de-Bretagne, Vitré, Saint-Aubin d'Aubigné, Rennes, Montfort-sur-Meu, Maure-de-Bretagne, Bain-de-Bretagne, Chateaubriand, Nozay, Ploëuc sur Lié, Loudéac, Merdrignac, Rochefort-en-Terre, Muzillac, Penestin, Ploermel, Saint-Jean-Brevelay, Trinité-Porhoët, Malestroit et Juvigné.

Par ailleurs, les observations relatives à l'enquête peuvent être adressées par correspondance pendant la durée de celle-ci à la présidente de la commission d'enquête à la mairie de Redon ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-sage-vilaine@ille-et-vilaine.gouv.fr pour être annexées au registre d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra les observations du public qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet aux dates et horaires suivants:

JOURS	MAIRIES	HEURES
10/06/14	REDON (35)	8 h30 à 11 h 30
	CHATEAUBRIAND (44)	14 h à 17 h
11/06/14	LOUDEAC (22)	14 h30 à 17 h 30
12/06/14	VITRE (35)	9 h à 12 h
	JUVIGNE (53)	14 h à 17 h
13/06/14	ROCHEFORT-EN-TERRE (56)	9 h à 12 h
	MUZILLAC (56)	14 h à 17 h
14/06/14	PLOEUC SUR LIE (22)	9 h à 12 h
16/06/14	NOZAY (44)	9 h à 12 h
	CHATEAUBRIAND (44)	14 h à 17 h
18/06/14	MERDRIGNAC (22)	14 h à 17 h
19/06/14	RENNES (35)	9 h à 12 h
21/06/14	SAINT AUBIN D'AUBIGNE (35)	9 h à 12 h
24/06/14	ROCHEFORT EN TERRE (56)	9 h à 12 h
	MALESTROIT (56)	14 h à 17 h
25/06/14	PENESTIN (56)	9 h à 12 h
01/07/14	LOUDEAC (22)	14 h à 17 h
03/07/14	RENNES (35)	14 h à 17 h
05/07/14	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	9 h à 12 h
04/07/14	LA TRINITÉ-PORHOËT (56)	9 h à 12 h
	PLOERMEL (56)	14 h à 17 h
09/07/14	MAURE-DE-BRETAGNE (35)	9 h à 12 h
	BAIN-DE-BRETAGNE (35)	14 h à 17 h
11/07/14	SAINT JEAN DE BREVELAY (56)	14 h à 17 h
16/07/14	MONTFORT-SUR-MEU (35)	9 h à 12 h
	PLOERMEL (56)	14 h à 17 h
17/07/14	VITRE (35)	14 h 30 à 17 h 30
19/07/14	REDON (35)	9 h à 12 h

Dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article L.123-10 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront également consultables sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques dans la rubrique avis d'enquête.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies des lieux d'enquête ainsi que dans les préfectures d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Morbihan, des Côtes-D'Armor, de la Mayenne et du Maine-et-Loire et dans les sous-préfectures de Redon, Fougères-Vitré, Saint-Malo, Dinan, Pontivy, Saint-Nazaire, Chateaubriand, Segré et sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine www.ille-et-vilaine.gouv.fr

A l'issue de l'enquête publique, la CLE examinera les résultats de la consultation du public, modifiera, le cas échéant, le projet de SAGE et le validera. Le projet de SAGE sera ensuite transmis au préfet d'Ille-et-Vilaine pour approbation et publication.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est l'EPTB Vilaine – Institut d'Aménagement de la Vilaine - Boulevard de Bretagne BP 11- 56130 LA ROCHE-BERNARD (téléphone : 02 99 90 88 44 et adresse électronique : sage.vilaine@eptb-vilaine.fr)

Pour le Préfet,
Le Directeur



Jean CHEVALIER